

PROCES VERBAL N°23 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 02 JANVIER 2025

A : 10H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN. Stéphane BROCCQ. Emile HOURS

Excusé: MR Michel UDOVICIC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°22 du 19 Décembre 2024.

EQUIPES QUALIFIES POUR LE PROCHAIN TOUR COUPE OCCITANIE (Ligue)

PROCHAINS TOURS PROGRAMMES PAR LA LIGUE OCCITANIE : 25 et 26 JANVIER 2025

U17

552832 - NIMES MAS DE MINGUE (U17R1)
500377 - EP VERGEZE (U17D1)
521138 - N. LASSALIEN (U17D1)
503313 - NIMES OL (U16R1)
503029 - ALES OL (U16R2)
551488 - FC BEUCAIRE (U17R1)
521050 - AS CAISSARGUES (UD17D1)
551688 - LE VIGAN (U17D3)

Total : 8 équipes

U15

551488 – BEUCAIRE (U15R1)
503313 – NIMES OL (U15R1)
521883 – SC MANDUEL (U14R1)
560267 – N. ACADEMIE (U15R1)
503029 – ALES OL (U15R1)
552832 – N. MAS DE MINGUE (U15D1)
500377 – EP VERGEZE (U15D1)
535852 – ST LAURENT DES ARBRES (U15D4)
580584 – FC CALVISSON (U15D1)

Total : 9 équipes



REPROGRAMMATIONS

U17 D1 POULE A

FC LANGLADE/N. LASSALIEN du 14.12.2024 aura lieu le mercredi 29 JANVIER 2025 à 15H00 sur les installations de LANGLADE. (seul l'horaire peut être modifié).

VOEUX

La Commission des Jeunes vous souhaite une BELLE et HEUREUSE ANNEE 2025 (JOIE, REUSSITE, SANTE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT,
MR Bernard BARLAGUET

